



# Nouvelles Conditions Générales de Banque

---

Toutes les commissions sur les opérations de la banque, sont soumises à la TVA au taux en vigueur

---

Ces conditions tarifaires sont disponibles au niveau de nos agences et sur notre site Internet  
[www.bea.dz](http://www.bea.dz)

# SOMMAIRE

1) Opérations de Caisse au Débit .....	03
2) Opérations de Caisse Crédit (Dinars et Devises).....	04
3) Opérations de Portefeuille en Dinars .....	05
4) Frais et Commissions Divers .....	06
5) Rémunération des Dépôts (Intérêts créditeurs-les placements) .....	07
6) Rémunération des Crédits (Crédit Engagement -Intérêts débiteurs).....	08
7) Rémunération des Crédits aux Entreprises (Intérêts débiteurs).....	08
8) Change Manuel.....	08
9) Opérations de Commerce Extérieur .....	09
10) Opérations de Portefeuille Commerce Extérieur .....	11
11) Engagements par Signatures.....	11
12) Commissions sur les Produits Monétiques.....	12
12) Annexe.....	13

# 1- Opérations de caisse au débit :

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
<b>1-1 Retraits :</b>		
a) Retraits espèces auprès de l'agence domiciliaire	Gratuit	
c) Retraits sur comptes « livrets Epargne Banque »	Gratuit	En cas de retrait : à partir 1er jour de la quinzaine au cours de laquelle est effectué le retrait <b>En cas de versement</b> : à partir de la quinzaine calendaire qui suit le versement
<b>1-2-Virements Emis :</b>		
a/Emission de virement de compte à compte, entre particuliers au sein de la même banque,	Gratuit	jour d'exécution
b) Virement ordonnés en faveur d'un client autre que les particuliers d'une même agence	Gratuit	Veille calendaire
c) virements ordonnés en faveur d'un client autre que les particuliers d'une autre agence de la BEA	50 DA	Jour d'exécution
d) Virements ordonnés en faveur de plusieurs clients bénéficiaires (multiples) autres que les particuliers : - Compte à compte même agence	150 DA + 20 DA / Bénéficiaire	Veille calendaire
- Dans agences différentes	150 DA + 20 DA / Bénéficiaire	Veille calendaire
e) Virement unitaire < à 1.000.000 DA émis en télé compensation y compris par EDI	150 DA Sans Frais	Veille calendaire
f) Virement émis en télé-compensation pour salaires (multiples) et autres remboursements (CNAS) y compris par EDI	150 DA + 20 DA / Bénéficiaire	Veille calendaire
1-3 Virements RTGS (ARTS) > à 1.000.000,00 DA:	2.000 DA	
1-4- Mise a Disposition « M.A.D » :	1.000 DA	Veille calendaire jour d'exécution
1-5-Paiement de chèque déplacé	400 DA	Veille calendaire jour d'exécution
- Frais de fax même en cas de non paiement du chèque.	Cas de rejet frais de fax 150DA	
1-6- Accréditifs	250 DA	
1-7 Paiement effets domiciliés	100 DA par effet	Veille échéance effets
1-8 Paiement effets domiciliés à vue ou brûlants	100 DA par effet	
1-9 Mandats postes et télécommunications	150 DA Frais de poste	Veille calendaire exécution
1-10 Constitution de provision pour cautions et autres opérations de crédits	Gratuit	Veille calendaire émission
1-11 Virement pour location de coffres-forts	Gratuit	Veille calendaire location
1-12 Virement pour récupération frais & commissions	Gratuit	Veille calendaire paiement
1-13 Virements agios d'escompte	Gratuit	Veille calendaire
<b>1-14 Vente de chèque de banque (En DA)</b>		
- Client de la banque	500 DA	
- Client de passage	750 DA	
- Annulation du chèque	200 DA	

## 2- OPERATIONS DE CAISSE CREDIT (Dinars et Devises)

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
<b>2-1 Versements :</b>		
Versement espèces auprès de l'agence domiciliaire	Gratuit	Lendemain de l'opération
<b>2-2 Virements :</b>		
a) émission de Virements de compte à compte, entre particuliers, au sein de la même banque.	Gratuit	Lendemain de l'opération
b) Virements de compte à compte d'un même client chez la même banque et/ou dans la même agence	Gratuit	Jour d'exécution (valeur compensée)
c) Virements reçus en faveur d'une autre agence de la même banque	Gratuit	Lendemain calendaire
d) Virements compensation	Gratuit	Lendemain calendaire date de compensation
e) Virements reçus de la Banque d'Algérie	Gratuit	Lendemain calendaire date de valeur appliquée par la Banque d'Algérie
f) Virements reçus du Trésor ou des CCP	Gratuit	Lendemain calendaire date de réception de l'avis de crédit
g) Virements reçus des agences de la banque	Gratuit	Lendemain calendaire exécution par l'agence émettrice
h) Autres virements	Gratuit	Lendemain calendaire date de réception
i) Virements « RTGS » reçus :	Gratuit	J+1 J=date de présentation au ARTS
J) Virements reçus Via CPI	Gratuit	J+1 J=date de règlement télé-compensation
k) Rétrocession de provisions pour cautions et autres opérations de crédit	Gratuit	Jour de la mainlevée ou date de la réalisation
l) Rétrocession de provisions pour crédoc	Gratuit	Date de réalisation
<b>2-3 Remises de chèques</b>		
a) Remise de chèques sur nos caisses (même agence)	Gratuit	Lendemain date de remise
b) Remise de chèques sur les caisses d'une agence de la banque (même place)	Gratuit	02 jours calendaires date de remise
c) Remises de chèques (Télécompensation)	Gratuit	05 jours calendaires date de remise

### 3 - OPERATIONS DE PORTE FEUILLE EN DINARS

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
<b>3-1- Escompte effet de commerce :</b>		
effet lettre de change / billet à ordre:	100 DA / effet	Lendemain/échéance effet
effets et chèques escomptés retournés impayés :		
Effets impayés	200DA /effet +frais protêt	Veille date Crédit
- Effets prorogés	200DA/effet + majoration 1%au taux appliqué a l'escompte	Veille date opération
<b>3-2-Opération d'encaissement chèques et effets</b>		
a) Encaissement Chèques	150 DA/appoint	J+4 J= date de saisie
b) Encaissement effets a vue :	100 DA/ appoint	j+4 ouvrés j=date présentation encompensation
5.1 - Effets sur les caisses de la banque	100 DA/appoint	Lendemain date de saisie
5.2 - Effets sur les autres banques de la place	100 DA/appoint	Lendemain date de saisie
5.3 - Effets sur les places ou la banque n'est pas installée	100 DA/ appoint	15 jours date de saisie
c) Retour impayé de chèques remis à l'encaissement (sauf rejet technique)	200 DA par appoint	Date jour de rejet
<b>3-3- Encaissement d'une lettre de change</b>	100 DA/ appoint	Date jour de rejet
<b>3-4- Encaissement d'un billet à ordre</b>	100 DA/ appoint	Lendemain date sort
<b>3-5- Retour impayés /Réception des rejets :</b>		Lendemain date de saisie
a) – chèques payables sur l'agence elle-même	50DA	Lendemain date de saisie
b) – Chèques payables sur autres agences	150 DA	Lendemain date de saisie
<b>3-6- Retour impayés /Réception des rejets :</b>		
a) Retour chèque impayé en intra	150 DA	Date jour de rejet
b) Retour Virement non exécuté (rejet)	10 DA	Date jour de rejet
c) Réception d'un retour d'un prélèvement	10 DA	Date jour de rejet
d) Réception d'un effet impayé en Intra et Télé Compensation	150 DA	Date jour de rejet

## 4 - FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
<b>4-1 Frais de gestion et de tenue de compte</b>		
a) Comptes courants	500 DA/an	A Prélever une fois par an en même temps que le prélèvement de la taxe
b) Comptes de chèques	200 DA/an	//
c) Compte sur livrets	Gratuit	//
d) Comptes INR & CEDAC	500 DA/an	//
<b>4-2 - Ouverture et clôture de comptes en dinars</b>	Gratuit	
<b>4-3 - Délivrance de chèquiers</b>	Gratuit	
<b>4-4 - Délivrance d'un livret d'épargne</b>	Gratuit	
<b>4-5 - Frais de téléphone, de télex ou fax</b>	150 DA	
<b>4-6 - Droit de garde des titres &amp; valeurs en conservation (Bons de caisse) sauf titre nantis</b>	0,2 % an	Sauf titres nantis
<b>4-7 Location de coffres forts</b>		
a) Petit modèle	3.000 DA/an	
b) Moyen modèle	4.000 DA/an	
c) Grand modèle	6.000 DA/an	
d) Cautionnement quelque soit le modèle	5.000 DA/an	
<b>4-8 Frais divers</b>		
a) Frais de recherche	500 DA	
b) Frais de photocopies	20 DA/copie	
c) Frais de duplication	50 DA + 200 DA par écriture	
<b>4-9- Etablissement et envoi d'un relevé de compte trimestriel au client</b>	Gratuit	
<b>4-10 Demande d'historique de compte</b>		
- Une fois par mois	Gratuit	
- Répétitif ou trois fois par mois	50 DA	
- Plus de trois par mois	150 DA	
<b>4-11 - Opposition sur chèques, BDC</b>	100 DA par dossier + frais de publicité	
<b>4-12 Commission de gestion</b>	0,50 % l'an à 1% l'an flat	
<b>4-13 Commission d'engagement</b>	0.30 % min l'an à 1% max l'an des fonds engagés	A prélever sur le montant du crédit restant à utiliser par trimestre mobile indivisible
<b>4-14 Commission de participation (crédits consortiaux)</b>	0.30 % min l'an à 1% max l'an des fonds engagés flat	
<b>4-15 Demandes de renseignements commerciaux à la demande du client (sur banque et entreprises)</b>	1.000 DA+frais d'engagement	
<b>4-16- Demandes de renseignements commerciaux entre banques</b>	Gratuit	
<b>4-17 - Dossier succession</b>	1.000 DA par dossier	
<b>4-18 Abonnement services e-banking</b>	1.200 DA mensuel	



## 5-REMUNERATION DES DEPOTS (Intérêts créditeurs-les placements)

Nature des Opérations	Intérêts créditeurs	Date de valeur
<b>5-1 Rémunération des Dépôts en dinars</b>		
<b>- Dépôts a vue</b>		
Livret épargne banque	2,50% l'an	
Livret spécial logement banque	2% l'an	
<b>Comptes à Préavis</b>		
10 Jours	3 %	
20 Jours	3.50 %	
30 Jours	4 %	
<b>Dépôts à terme</b>		
Compte avenir	Taux progressif en fonction de l'ancienneté du compte suivant conditions applicables aux DAT	
Rente mensuelle Compte accumulation	Taux en vigueur pour les dépôts à terme pour la durée retenue	
<b>Comptes CEDAC</b>		
> 2 mois à 6 mois	3.25 %	solde minimum de dix mille dinars (10.000,00 DA)
> 6 mois à 12 mois	3.75 %	
> 12 mois et plus	5.50 %	
<b>5-2 Dépôts devises</b>		
Dépôt à terme	Taux fixés par la banque d'Algérie	
<b>5-3 - Rémunération des provisions sur CREDOCS</b>	0,25% l'an	A compter du 31ème jour de la constitution de la provision
<b>5-4 Placement en bons de caisse et comptes à terme</b>		
03 à 06 mois	1,75% max	
> de 06 mois à 12 mois	2,00% max	
> de 12 mois à 18 mois	2,25% max	
> de 18 mois à 24 mois	2,50% max	
> de 24 mois à 30 mois	2,75% max	
> de 30 mois à 36 mois	3% max	
> de 36 mois à 42 mois	3,25% max	
> de 42mois à 48mois	3,50% max	
> de 48mois à 54mois	3,75% max	
> de 54 mois et plus	4% max	

## 6 - REMUNERATION DES CREDITS (Crédit Engagement -Intérêts débiteurs)

Nature des Opérations	Intérêt	Date de valeur
<b>6-1 Crédits à long terme (Dispositifs gouvernementaux)</b>		
a) CREDIT CNAC b) CREDIT ANSEJ c) CREDIT ANGEM	Taux appliqués 5,25% Credits bonifiés	Conformément à la convention et à l'échéancier de remboursement
<b>6-2 Crédits à Moyen et long Terme aux Particuliers:</b>		
a) Crédit Immobilier :	6,25% + comm de gestion + frais dossier 6000 DA	Conformément à la convention et à l'échéancier de remboursement
b) Crédit Immobilier aux détenteurs d'un compte BEA:	5.75% + comm de gestion + frais dossier 6000 DA	Conformément à la convention et à l'échéancier de remboursement

## 7-REMUNERATION DES CREDITS AUX ENTREPRISES (Intérêts débiteurs)

Nature des Opérations	Intérêt	Date de valeur
<b>7-1 CREDITS PAR CAISSE</b>		
Facilité de caisse Découvert Avance sur stocks Avance sur factures visées et domiciliées Avance sur attestations de service fait Avance sur titres Crédit de campagne	8,50% l'an (max)	lendemain mobilisation
Escompte papier commercial non réescomptable	taux d'intérêt 8,50% l'an	surlendemain date de la remise
Escompte papier commercial réescomptable	taux d'intérêt 8% l'an	surlendemain date de la remise
<b>7-2 CREDITS D'INVESTISSEMENT</b>		
a) Crédit à moyen terme	5,50% l'an max	lendemain mobilisation
b) Crédit à long terme	5,80% min à 6% max	lendemain mobilisation
<b>7-3 CREDITS PAR SIGNATURE</b>		
Cautions- avals- lettres de garantie :		
- Provisonnés à 100 %	1% l'an	par trimestre mobile indivisible
-Non provisionnés	3% l'an	par trimestre mobile indivisible
<b>8 - CHANGE MANUEL</b>		
a) - Change manuel (vente de bank notes)	0,2% minimum 100DA	cours de vente en vigueur
b) - Change manuel (achat)	Gratuit	cours d'achat en vigueur
c)- Chèques de banque Omra /Hadj	500 DA	



## 9 - OPERATIONS DE COMMERCE EXTERIEUR

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
<b>9-1. OPERATIONS A L'IMPORT</b>		
- Domiciliation à l'import	2 200 DA	Date d'ouverture
<b>a) Credoc à l'importation :</b>		
- Ouverture du crédoc	com fixe 3.000 DA + frais Swift 1 500 DA	Veille de l'opération
- Modification ou annulation du Credoc	com fixe 3.000 DA	Veille de l'opération
<b>b)-Engagements :</b>		
- Avec constitution de provision	0.25 % par trimestre indivisible avec un minimum de 2.500 DA	Date d'ouverture
- Sans constitution de provision	0.65 % par trimestre indivisible avec un minimum de 2.500 DA	Date d'ouverture
- Commission de change et de règlement	0.25 % avec minimum de 2.500 DA+frais Swift 1.500 DA	Date d'ouverture
Récupération commission de transfert Banque d'Algérie (comptes devises exclus)	1‰	Date de règlement
<b>c) – Remdoc à l'importation :</b>		
- Commission de change et de règlement	0.25 % avec minimum de 2.500 DA+frais Swift 1.500 DA	Date de règlement
- Commission acceptation	Com. : 3.000 DA	Date d'acceptation
Récupération commission de transfert Banque d'Algérie (comptes devises exclus)	1‰	Date de règlement
<b>d) - Opération de transfert :</b>		
-Commission de change et de règlement	0.25% avec minimum de 2.500DA + frais swift 1.500DA	Date de règlement
Récupération commission de transfert Banque d'Algérie (comptes devises exclus)	1‰	Date de règlement

## 9-2 - OPERATIONS A L'EXPORT (frais à la charge du bénéficiaire)

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
a) – Domiciliation		
b) - Credoc à l'export	1.500 DA par dossier	Date d'ouverture
- Commission de Confirmation	1‰ minimum 5.000 DA par trimestre indivisible	Date de confirmation
- Commission de notification	0,50‰ minimum 2.500 DA par trimestre indivisible	Date de notification
- Commission de négociation (paiement)	1‰ sur le montant facturé minimum 2.500 DA (chaque expédition)	Date de négociation
- Commission de paiement différé	1‰ par mois sur le montant facturé minimum 2.500 DA	Date de facturation
- Frais de modification	2.000 DA sur chaque modification	Date de modification
-Frais de courrier (DHL, etc...)	Selon facture (montant de la prestation)	
c) - Remdoc à l'export	0,1% flat max : 2.000 DA par dossier	
9-3 - Opérations d'échange produit	com.liées aux opérations Import/Export	
9-4 - Ordre de paiement reçus de l'étranger (rapatriement)	Gratuit frais du correspondant	
9-5- Encaissement de chèques sur l'étranger	0,15% Minimum 1.000 DA Maximum 3.000 DA	Date de présentation du chèque

## 10 - OPERATIONS DE PORTEFEUILLE COMMERCE EXTERIEUR

Nature des Opérations	Natures des Opérations	Date de valeur
10-1. Encaissement de chèques	0,15% Minimum 1.000 DA Maximum 3.000 DA	
- Avis de sort / Retour impayé	1.500 DA par appoint	
10-2. Emission de chèques payables à l'étranger	0,25%	Date de présentation du chèque
10-3. Encaissement d'effets		
a) - effets libres remis pour crédit après encaissement		
- Domiciliés agence BEA	0,15% par appoint min : 600DA max : 2.400DA	
- Domiciliés chez un confrère	0,15% par appoint min : 1.200 DA max : 2.400DA	
b) Effet ou remises documentaires pour encaissement ou acceptation :		
- Domiciliés chez une de nos agences	0,25% par appoint min : 2.000DA max : 10.000DA	
- Domiciliés chez une autre banque	0,25% par appoint min : 2.000A max : 15.000DA	
c) Supplément éventuel		
- Effets non domiciliés	1000 DA /effet	
- Présentation supplémentaire ou à l'acceptation	600 DA /effet	
- Effets en souffrance, un mois après réception (effet à vue) ou jours après échéance	0,1%mois min : 600DA/ effet	
- Prorogation d'effets, avis de sort	1.000 DA /effet	
- Retour d'effets réclamés impayés :		
- Non protesté	1.000 DA /effet	
- Protesté	1.000 DA /effet+frais	

## 11- Engagements par Signature

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
Avals, cautions ou lettres de garanties :		
a) - Provisionnées à 100%	1% l'an	Par trimestre mobile, indivisible
b)- Non Provisionnées	3% l'an	Par trimestre mobile, indivisible

## 12- COMMISSIONS SUR LES PRODUITS MONETIQUES

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
<b>12-1 Carte de retrait / Paiement carte classique (à piste et puce) :</b>		
a)- Délivrance de carte (validité deux (02) années)	350 DA	prélèvement par la banque Emettrice au porteur une fois par an
b) Renouvellement de carte	350 DA	valeur jour de comptabilisation
c) Reconfaction de carte	350 DA	valeur jour de comptabilisation
d) Commission réédition du code confidentiel	150 DA	valeur jour de comptabilisation
e) Commission exception négative, opposition	75 DA	valeur jour de comptabilisation
f) Règlement des litiges de moins à six (06) mois	300 DA	valeur jour de comptabilisation
g) Règlement des litiges supérieur à six (06) mois	500 DA	valeur jour de comptabilisation
h) Commission commerçant (dotés d'un TPE) transactions supérieures à 300 DA	2 DA sur les transactions ≤ 2000 DA 6 DA sur les transactions > à 2000 DA	valeur jour de l'opération
i) Commission de retrait	20 DA en intra-bancaire 25 DA en interbancaire	valeur jour de l'opération
j) Commission de consultation	10 DA	valeur jour de l'opération
<b>12-2 Carte de retrait /paiement Carte Gold (à piste et puce) :</b>		
a) Délivrance de carte (validité deux (02) années)	600 DA	
b) Renouvellement de carte	600 DA	prélèvement par la banque Emettrice au porteur une fois par an
c) Reconfaction de carte	600 DA	
d) Commission réédition du code confidentiel	200 DA	
e) Commission exception négative, opposition	75 DA / mois	valeur jour de comptabilisation
f) Règlement des litiges de moins à six mois	300 DA	
g) Règlement des litiges supérieur à six mois	500 DA	
h) Commission commerçant	1,5 % sur les transactions	
i) Commission commerçant (dotés d'un TPE) transactions supérieures à 300 DA	2 DA sur les transactions ≤ 2000 DA 6 DA sur les transactions > à 2000 DA à partir de 300 DA	valeur jour de l'opération
j) Commission de retrait	20 DA en intra-bancaire 25 DA en interbancaire	valeur jour de l'opération
k) Commission de consultation	10 DA	valeur jour de l'opération

Toutes les commissions sur les opérations de la banque, sont soumises à la TVA au taux en vigueur.

Annexe aux Conditions Générales de Banque (Edition Juillet 2013)

1- Conditions de Crédits par Caisse

2-

1-1 - Paramètres

Les conditions à appliquer aux crédits par caisse sont subdivisées en trois (03) catégories :

A - B - C

Ces catégories sont affectées à la clientèle suivant décision du comité de crédit s'appuyant sur le scoring et la classification mise en place dans le manuel de procédures du crédit devant servir de support d'appréciation.

1-2 – Tarifification

La tarification à appliquer à la clientèle est variable. Elle est déterminée en fonction des deux (02) paramètres suivants :

TR + Marge

TR : Taux de référence

Marge : Bancaire

La tarification à appliquer est sujette à modification en fonction de l'évolution du taux de référence

NB : Une pénalité de majoration de 2% est appliquée pour non remboursement des crédits à  
Echéance.

2-les Crédits d'Investissement (Moyen et Long Terme)

2.1– Caractéristiques :

Crédits utilisés pour le financement des investissements Nationaux.

2- 2 – Taux appliqué

Taux variable déterminé en fonction des deux (02) paramètres suivants :

TR + Marge

2- 3 – Crédits de consolidation des financements liés à l'investissement

Le taux à appliquer est celui négocié au cas par cas lors de l'étude du dossier de crédit